

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00188
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Administration générale	Dossier n°	CM-002500
Commission	-		
Direction en charge	Assemblées		
Objet	Décision sur le maintien de Monsieur Claude LIOGIER, en qualité de 19ème adjoint au Maire, suite au retrait de ses délégations.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Jacques PLAINE, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,

Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Mme Danielle TEIL donne pouvoir à Mme Julie TOKHI

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Conformément aux articles L2122-1, L2122-2, L2122-2-1 et L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, par délibération n°2020.00089 du 03 juillet 2020, a créé 21 postes d'adjoints (16 postes d'adjoints plus 5 postes d'adjoints en charge de quartiers spécifiques). Ces derniers ont été élus lors du conseil municipal du 03 juillet 2020 par délibération n°2020.00090. Par délibération n°2023.00271 en date du 16 juin 2023 et délibération n°2023.00357 en date du 27 novembre 2023, le conseil municipal a procédé à la suppression de deux postes d'adjoints portant ainsi leur nombre à 19.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions d'adjoint.

■ Motivation et opportunité

Monsieur Claude LIOGIER, 19^{ème} adjoint, s'est vu confier par Monsieur le Maire des délégations par arrêtés n°2020.00112, n°2020.00191, 2020.00240 et n°2021.00047.

Par arrêté n°2024.00044 en date du 17 juin 2024, Monsieur le Maire a procédé au retrait de l'ensemble des délégations de Monsieur Claude LIOGIER.

■ Contenu

Conformément aux dispositions de l'article L2122-18 du CGCT et suite au retrait des délégations de Monsieur Claude LIOGIER, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien de ce dernier en qualité d'adjoint.

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- se prononcer sur le maintien de Monsieur Claude LIOGIER dans ses fonctions de 19^{ème} adjoint.

■ Décision

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, 21 élus ayant demandé le vote à bulletin secret, le conseil municipal a procédé au vote à bulletin à secret.

Les élus suivants ont indiqué ne pas vouloir prendre part au vote : Mme Christel PFISTER et M. Michel NEBOUT.

Nombre de votants	56
Nombre de bulletins nuls/blancs	0
Nombre de suffrage exprimé = enveloppes déposées – nuls - blancs	56

Le résultat du vote est le suivant :

	Nombre de voix obtenues
Pour le maintien en qualité d'adjoint	21
Contre le maintien en qualité d'adjoint	35

Avec 35 voix contre et 21 voix pour le maintien en qualité d'adjoint, le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir M. Claude LIOGIER dans ses fonctions de 19^{ème} Adjoint au Maire.

Pour Extrait
Le Maire,

La secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS